

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME n°10353

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

**ADRESSE DU BIEN : Chaussée de Wavre de 510 à 514 / Avenue d'Auderghem de 189 à 195  
Rue Louis Hap de 51 à 75**

Identité du demandeur : COMMUNE D'ETTERBEEK

### OBJET DE LA DEMANDE :

- **demande de permis d'urbanisme tendant à : Restaurer le jardin classé Jean-Félix Hap: Réaménager les cheminements en créant des nouveaux afin d'augmenter les promenades dans le parc, créer un nouvel accès en terrasse depuis la rue Louis Hap, créer une nouvelle clôture - muret paré de briques et couvert de petit granite - surmonté d'une clôture à claire-voie en bois- côté Louis Hap, réaménager les abords de l'Orangerie de manière à en favoriser l'accès aux PMR, remettre en évidence des seuils et des vues pittoresques, rénover la cascade, mieux gérer la récupération et la gestion des eaux, créer vergers et potagers, créer une bergerie, améliorer la cohérence du mobilier et de la signalétique, abattre 102 arbres, en replanter 22 et réaménager 7000m<sup>2</sup> de végétation arbustive**

Périmètre et zone :

Cette demande est située au plan régional d'affectation du sol de la Région de Bruxelles-Capitale en zone de parcs, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement.

Motif principal de l'enquête :

- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
- application de la prescription générale 0.3. du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés)

### L'enquête publique se déroule du 4 septembre 2017 au 18 septembre 2017.

La réunion de la Commission de concertation est fixée **au 3 octobre 2017** à partir de 9h30 ou 14h00 à l'administration communale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale – service de l'aménagement du territoire – 5<sup>ème</sup> étage – 113, avenue d'Auderghem,  
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures ;  
- le mercredi de 14 heures à 20 heures, à la permanence de Police, chaussée Saint-Pierre, 122.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site [www.etterbeek.irisnet.be](http://www.etterbeek.irisnet.be).

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenus à l'administration communale le lundi, mardi et jeudi matin entre 9h et 12h ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au Collège des Bourgmestres et Echevins – avenue d'Auderghem, 113/117 à 1040 ETTERBEEK – au plus tard **le 18 septembre 2017**.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le lundi, mardi ou jeudi, entre 9h et 12h.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut demander par écrit au Collège des Bourgmestres et Echevins à être entendu par la Commission de concertation.

A Etterbeek, le 21 août 2017.

Par le Collège :

Le Secrétaire communal,  
Christian DEBATY

Le Bourgmestre,  
Vincent DE WOLF

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la commune sur ledit dossier.